Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20261110-20261101-DE

MAIRIE
DE

Allineuc
En Côtes d'Armor

22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 10 Novembre 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 10 Novembre à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLÉE, Katia CARRÉE, Alexis GOUYETTE et Valentine DUBOIS

Absents excusés : Maïwenn COTILLARD (pouvoir à V. DUBOIS), Rosemary GOUJON (pouvoir à K. CARRÉE) & Nicolas LE CHANU (pouvoir à S. SOMMIER)

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – XI – 01

Objet : Attribution du marché d'aménagement du lotissement Toulmine

Monsieur le Maire informe l'assemblée élue que six entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour l'aménagement du lotissement Toulmine : Eiffage (Pontivy), SETAP (Coëtmieux), Colas (Ploufragan), SEEG (La Motte), SPTP (Ploufragan) et LESSARD (Quévert).

L'estimatif du marché s'élevait à 198 753,70 € HT, décomposé comme suit :

- Lot Voirie : 84 158,70 € HT
- Lot Eaux Pluviales et Adduction d'Eau Potable : 42 534,00 € HT
- Lot Eaux usées (acheteur : LCBC) : 72 061,00 € HT

Le cabinet Nicolas (Loudéac), chargé de l'analyse des offres, a établi le classement final suivant :

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20261110-20261101-DE

Classement	Nom	Note	Prix HT*	Prix TTC*
Lot 1 – Voirie (acheteur : commune)				
1	SETAP SAS	100	69 834,00 € HT	83 800,80 € TTC
2	EIFFAGE ROUTE IDF/CENTRE/OUEST	99,38	69 973,50 € HT	83 968,20 € TTC
3	COLAS FRANCE	96,98	72 899,00 € HT	87 478,80 € TTC
4	SPTP SAS	94,46	75 555,60 € HT	90 666,72 € TTC
5	LESSARD TP DINAN	92,24	78 704,05 € HT	94 444,86 € TTC

** Montants contrôlés*

Classement	Nom	Note	Prix HT*	Prix TTC*
Lot 2 – Eaux Pluviales – Adduction d'Eau Potable (acheteur : commune)				
1	SEEG	99,62	41 418,00 € HT	49 701,60 € TTC
2	SPTP SAS	99,00	41 154,00 € HT	49 384,80 € TTC
3	SETAP SAS	92,66	46 017,00 € HT	55 220,40 € TTC
4	LESSARD TP DINAN	89,84	48 573,50 € HT	58 288,20 € TTC
5	COLAS FRANCE	78,69	63 000,00 € HT	75 600,00 € TTC

** Montants contrôlés*

Classement	Nom	Note	Prix HT*	Prix TTC*
Lot 3 – Eaux Usées (acheteur : Loudéac Communauté)				
1	SEEG	99,50	48 165,00 € HT	57 798,00 € TTC
2	LESSARD TP DINAN	80,13	70 266,00 € HT	84 319,20 € TTC
3	SETAP SAS	78,74	70 931,00 € HT	85 117,20 € TTC

** Montants contrôlés*

Monsieur le Maire précise que, compte tenu des éléments techniques et financiers présentés dans le rapport d'analyse des offres, le cabinet Nicolas propose de retenir l'entreprise SETAP pour le lot voirie et la société SEEG pour les lots « Eaux Pluviales-Adduction d'Eau Potable » et « Eaux Usées ».

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir étudié les propositions reçues et détaillé les différents points d'évaluation,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 15 voix pour et aucune contre,

ATTRIBUE le marché d'aménagement du lotissement Toulmine aux entreprises SETAP (Coëtmieux) pour le lot voirie pour un montant de 69 834,00 € HT et SEEG (La Motte) pour les lots « Eaux Pluviales-Adduction d'Eau Potable » et « Eaux Usées » pour les montants respectifs de 41 418,00 € HT et 48 165,00 € HT.

ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en
Préfecture le 13/11/2026
Publication le 13/11/2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)